CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU RHONE
DIRECTION PILOTAGE & RESSOURCES
276, cours Emile Zola
69619 VILLEURBANNE Cedex
unitemarches.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

PROCÉDURE ADAPTÉE
En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

MARCHE N° 26-2816

Travaux d'imprimerie

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'impression, de fabrication et de façonnage de documents et supports imprimés pour les besoins de la CPAM du Rhône.

Les prestations comprennent notamment :

- Les prestations d'impression et de fabrication référencées au bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Les prestations d'impression et de fabrication sur devis, lorsque les besoins ne peuvent être rattachés aux références du BPU ;
- Les prestations associées nécessaires à la réalisation des commandes, notamment le conditionnement et la livraison et, le cas échéant, la pose.

Le marché est exécuté par bons de commande, au fur et à mesure des besoins de la CPAM du Rhône.

Le montant maximum des commandes susceptibles d'être exécutées dans le cadre du marché, reconductions comprises, est fixé à 100 000 € HT.

Lieu d'exécution et de livraison :

Les prestations sont exécutées et livrées dans le Rhône à l'adresse suivante :

CPAM du Rhône
2 rue Pierre Cacard
69100 Villeurbanne

La CPAM du Rhône pourra demander une livraison sur un autre site situé dans le Rhône.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

2.1. Prestations référencées au BPU

Les prestations courantes et standardisées font l'objet de références au BPU.

Les références concernées sont :

- Carnets IC ;
- Carnets PA ;
- Carnets AVC ;
- Carnets BPCO ;
- Pochettes pour documents A4, personnalisées avec images ;
- Affiches format A2 – papier couché 150 g/m² ;
- Affiches format A2 – papier couché 170 g/m² ;
- Affiches format A2 – papier couché 200 g/m² ;
- Affiches format A2 – papier couché 250 g/m².

Les caractéristiques des références sont renseignées ci-dessous.

1	***BROCHURES (PRADO) Carnet IC***	***Papier:***
		couverture : couché satin 300g/m2
		intérieur : offset 90 m/m2
		Pages: 72
		Format:
		couverture : 15 x 21 cm fermé - 43 x 23 cm ouvert (avant découpe)
		intérieur : 15 x 21 fermé - 30 x 21 cm ouvert
		Impression :
		couverture : quadri recto + vernis acrylique
		intérieur : quadri recto/verso
		Finition :
		2 piques métal
		encoches pouce / couverture découpe spé. + collage

2	***BROCHURES (PRADO) Carnet AVC***	***Papier:***
		couverture : couché satin 300g/m2
		intérieur : offset 90 m/m2
		Pages: 80
		format :
		couverture : 15 x 21 cm fermé - 43 x 23 cm ouvert (avant découpe)
		intérieur : 15 x 21 fermé - 30 x 21 cm ouvert
		Impression :
		couverture : quadri recto + vernis acrylique
		intérieur : quadri recto/verso
		Finition :
		2 piques métal
		encoches pouce / couverture découpe spé. + collage

3	***BROCHURES (PRADO) Carnet BPCO***	***Papier:***
		couverture : couché satin 300g/m2
		intérieur : offset 90 m/m2
		Pages: 84
		format :
		couverture : 15 x 21 cm fermé - 43 x 23 cm ouvert (avant découpe)
		intérieur : 15 x 21 fermé - 30 x 21 cm ouvert
		Impression :
		couverture : quadri recto + vernis acrylique
		intérieur : quadri recto/verso
		Finition :
		2 piques métal
		encoches pouce / couverture découpe spé. + collage

4	***BROCHURES (PRADO)*** ***Carnet PA***	***Papier:***
		couverture : couché satin 300g/m2
		intérieur : offset 90 m/m2
		Pages: 64
		format :
		couverture : 15 x 21 cm fermé - 43 x 23 cm ouvert (avant découpe)
		intérieur : 15 x 21 fermé - 30 x 21 cm ouvert
		Impression :
		couverture : quadri recto + vernis acrylique
		intérieur : quadri recto/verso
		Finition :
		2 piques métal
		encoches pouce / couverture découpe spé. + collage

5	**CHEMISES A RABAT AVEC IMPRESSION (Pochettes pour documents A4, personnalisées avec images)**	Format fini : 220x305 mm
		Format ouvert : 440x305
		Papier: 300 gr Couché Moderne Demi Mat Pelliculage mat recto
		Façonnage: - rabat à droite sur la longueur - rabat en bas sur la largeur - avec fente sur l'un ou l'autre des rabats et possibilité d'insertion de l'autre rabat
		Impression: Quadri recto
		Livraison: pochettes pliées

2.2. Prestations sur devis

Le marché comprend également les prestations entrant dans son objet mais dont les caractéristiques ne peuvent être définies précisément au regard des références du BPU, notamment en raison de leur caractère spécifique, ponctuel ou sur mesure.

Pour ces prestations, la CPAM du Rhône transmet au titulaire une demande précisant, dans la mesure du possible, les caractéristiques et quantités souhaitées.

Le titulaire propose les caractéristiques techniques et les modalités de réalisation adaptées au besoin et transmet un devis précisant notamment le prix et le délai de réalisation.

Le devis est soumis à l'acceptation préalable de la CPAM du Rhône. Aucune exécution ne peut intervenir avant l'acceptation du devis par l'acheteur.

2.3. Prestations associées

Les prestations comprennent, lorsque nécessaire :

- Le façonnage et les finitions ;
- Le conditionnement ;
- La livraison ;
- La pose, lorsque celle-ci est expressément demandée par la CPAM du Rhône ;
- La préparation technique des fichiers fournis par la CPAM du Rhône, lorsque nécessaire à leur impression.

3. MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

3.1. Commande

Pour les prestations référencées au BPU, la commande est passée directement au titulaire au moyen d'un bon de commande, sans devis préalable.

Pour les prestations sur devis, la commande intervient après transmission et acceptation du devis par la CPAM du Rhône.

3.2. Bon à tirer

Lorsque la nature de la prestation le justifie, notamment lorsque l'impression nécessite une composition ou une adaptation du fichier fourni, le titulaire transmet un bon à tirer (BAT) avant toute mise en production.

Aucun commencement d'exécution ne peut intervenir avant validation du BAT par la CPAM du Rhône.

La validation du BAT ne dispense pas le titulaire de son obligation de résultat et de conformité aux caractéristiques techniques prévues au marché ou validées dans le cadre de la commande.

3.3. Livraison et conditionnement

Le délai de livraison est fixé à 30 jours ouvrés maximum, à compter de la date d'envoi du bon de commande pour les références suivantes :

- Carnets IC ;
- Carnets PA ;
- Carnets AVC ;
- Carnets BPCO ;
- Pochettes pour documents A4, personnalisées avec images.

Le délai de livraison est fixé à 10 jours ouvrés maximum, à compter de la date d'envoi du bon de commande pour les références suivantes :

- Affiches format A2 – papier couché 150 g/m² ;
- Affiches format A2 – papier couché 170 g/m² ;
- Affiches format A2 – papier couché 200 g/m² ;
- Affiches format A2 – papier couché 250 g/m².

Les délais de livraison des prestations sont fixés par bons de commande.

En cas de retard dans la livraison, le titulaire encourt des pénalités prévues dans le CCAP.

Conformément à l'article 10.1.3 du CCAG fournitures courantes et services les prix relatifs aux références d'imprimerie sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, aux frais de transport et à l'assurance, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.
Toutefois, les frais engendrés par l'absence de demande du titre de transport administratif par le titulaire ou par le retard du titulaire à présenter cette demande restent à sa charge. Les frais de manutention et de transport, qui naîtraient de l'ajournement ou du rejet des prestations, sont à la charge du titulaire.

- RAPPEL : Aucun frais de facturation, ni de livraison ne sera accepté, et ce, quel que soit le montant de la commande.

Les fournitures sont conditionnées de manière à garantir leur protection pendant leur stockage et leur transport.

3.4. Pose

Lorsque la prestation le nécessite, la pose peut être demandée par la CPAM du Rhône.
Les modalités et conditions de la pose sont définies dans la demande de devis.

4. EXIGENCES DE QUALITE

Le Titulaire s'engage, au titre de l'accord-cadre qui lui est confié, à garantir la qualité technique et environnementale des fournitures ou prestations qu'il délivre et leur conformité conformément aux dispositions du présent accord-cadre.

Il s'engage à ce que les fournitures soient de qualité identique à celle des échantillons fournis dans l'offre lors de la procédure de mise en concurrence initiale.
Cette obligation de conformité de la qualité des fournitures s'applique également à toute fourniture et prestation de remplacement ou de substitution.

L'acheteur assure le contrôle de la conformité des prestations dans les conditions prévues au CCAP.

5. CONDITIONS D'EXECUTION ENVIRONNEMENTALES

Le titulaire met en œuvre pendant toute la durée du marché les engagements environnementaux présentés dans son offre. Ces engagements revêtent un caractère contractuel.

Ces engagements portent sur les aspects suivants :

- Les caractéristiques environnementales des papiers, supports et consommables utilisés, notamment l'utilisation de papiers recyclés ou issus de forêts gérées durablement ;
- La limitation de l'utilisation de matières ou supports présentant un impact environnemental élevé, lorsque des solutions adaptées existent ;
- La réduction et le tri des déchets issus de la fabrication ;
- La limitation des emballages et leur recyclabilité ;
- L'optimisation des modalités de livraison afin de limiter leur impact environnemental ;
- Les certifications, labels ou autres dispositifs environnementaux présentés dans l'offre, notamment Imprim'Vert, FSC, PEFC ou équivalent.

Lorsque cela est possible et compatible avec les exigences techniques de la prestation, le titulaire privilégie les approvisionnements et modalités de production permettant de limiter les distances de transport et l'empreinte environnementale des prestations.

L'acheteur peut, à tout moment pendant l'exécution du marché, demander au titulaire tout document permettant de justifier le respect des engagements environnementaux présentés dans son offre.